

Date de mise en ligne : 13/02/2024

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 09/02/2024

Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18 (6 pouvoirs)

- **2024/02-003 - Installation classée – Projet d’extension d’une plate-forme de stockage de produits combustibles à Saint-Sauveur-des-Landes- Entreprise TRANSPORT GELIN Avis du conseil municipal –**

⇒ Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté par la société TANSPORT GELIN, d’extension de la plateforme de stockage de produits combustibles divers située avenue de Plaisance sur la commune de Saint-Sauveur-des-Landes. Approbation à l’unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-004 - Convention ENEDIS relative à la mise en œuvre d’une opération d’autoconsommation collective**

⇒ Le conseil municipal valide le projet de convention avec ENEDIS, relative à la mise en œuvre d’une opération d’autoconsommation collective grâce à la production d’électricité des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l’ESCALE et autorise le Maire à la signer. Approbation à l’unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-005 - Convention de servitude – déploiement de la fibre – parcelle Section C N°743**

⇒ Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention de servitude visant à permettre au syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne de poser une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique dans le sous-sol de la parcelle C743, allée des prunus. Approbation à l’unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-006 - Convention de servitude – déploiement de la fibre – parcelle Section AB797**

⇒ Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention de servitude visant à permettre au syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne de poser une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique dans le sous-sol de la parcelle AB797, résidence la prairie (rue du stade). Approbation à l’unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-007 - Convention de servitude – déploiement de la fibre – parcelle Section C 1516**

⇒ Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention de servitude visant à permettre au syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne de poser une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique dans le sous-sol de la parcelle C1516, la Saudre. Approbation à l’unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-008 - Convention de servitude – déploiement de la fibre – parcelles cadastrées section C n°1817, n°1593 et n°1571**

⇒ Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention de servitude visant à permettre au syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne de poser une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique dans le sous-sol des parcelles C1817 Résidence les Trois Tilleuls, C1593 lotissement les Jardins de la Pensée, C1571, résidence les Trois Tilleuls. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-009 - Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs**

⇒ Le Conseil municipal décide de faire passer la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation de 32h heures à 35h heures dès que la délibération sera exécutoire ; Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-010 - Modification du tableau des effectifs**

⇒ Le Conseil municipal approuve le tableau des effectifs modifié ; Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-011 - Désignation d'un représentant de Romagné pour siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement créé par Fougères Agglomération**

⇒ Le Conseil municipal désigne Mme Cécile Parlot, comme membre titulaire de la Conférence Intercommunale du Logement et Mme Zilpa Vilsalmon comme suppléante ; Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-012 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2024**

⇒ Approbation de la délibération d'ouverture des crédits proposée à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-013 - Demandes de subventions exceptionnelles – crédits à inscrire**

⇒ Le conseil municipal décide de maintenir l'enveloppe des crédits exceptionnels 2024 à 2000 € ; Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

- **2024/02-014 - Subventions 2024 aux associations sportives**

⇒ Le conseil municipal décide de maintenir le montant global des subventions au niveau de 2023 et approuve les propositions de subventions aux associations sportives. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

Liste des délibérations du Conseil municipal du 09/02/2024 12/02/2024

- **2024/02-015 - Subvention 2024 pour activités exceptionnelles à l'Amicale Cycliste**
⇒ Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale cycliste, dès lors que des courses seront organisées en mai 2024. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-016 - Subventions 2024 aux associations de Romagné autres que sportives**
⇒ Le conseil municipal décide de maintenir les subventions au niveau de 2023 pour les associations romagnéennes autres que sportives ; Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-017 - Subventions 2024 aux associations de Romagné à vocation sociale**
⇒ Le conseil municipal décide de maintenir les subventions au niveau de 2023 pour les associations à vocation sociale ; Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-018 - Subventions 2024 aux associations extérieures**
⇒ Le conseil municipal refuse de verser une subvention aux associations extérieures à la commune. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-019 - Subventions 2024 aux associations liées aux écoles de Romagné**
⇒ Le conseil municipal décide de maintenir les subventions au niveau de 2023 pour les associations en lien avec les écoles de la commune ; Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-020 - Participation aux frais de ramassage des déchets au restaurant scolaire – Convention avec l'école Sainte Anne**
⇒ Le conseil municipal approuve la convention sollicitant la participation de l'école Sainte Anne aux frais de collecte des biodéchets du restaurant scolaire. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-021 - Mise à disposition gratuite de la vaisselle aux associations romagnéennes – Règlement**
⇒ Le conseil municipal approuve le nouveau dispositif de mise à disposition gratuite de la vaisselle communale aux association romagnéennes. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.
- **2024/02-022 - Convention de collecte des papiers entre le SMICTOM, le Groupe Economique Solidaire ARHES et la Commune de Romagné – Autorisation de signer**

⇒ Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de collecte des papiers avec le SMICTOM et le groupement Economique Solidaire ARHES. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

• **2024/02-023 - Evolution des services à l'enfance**

⇒ Le conseil municipal décide des évolutions suivantes relatives aux services à l'enfance :

- Suppression de l'ALSH ados remplacé par un dispositif plus souple via l'ESCALE ;
- Fermeture de l'ALSH les 3 premières semaines complètes d'août, dès l'été 2024.
- Fermeture de la garderie périscolaire à 18h30 au lieu de 19h dès septembre 2024.
- Enfin, les enfants inscrits à l'ALSH les mercredis ne pourront plus quitter la structure pour rejoindre une activité sportive dès septembre 2024.

Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

• **2024/02-024 - Financement des classes RASED – participation 2024 de Romagné**

⇒ Conformément à la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale, le conseil municipal approuve l'inscription de 156 € pour le financement du RASED. Approbation à l'unanimité par 18 voix pour dont 6 pouvoirs.

Fait à Romagné, le 13/02/2024

Le Maire

Cécile PARLOT

